Commune d'Ambert (63)

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

4d PLAN DE ZONAGE

Planche Centre Bourg - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme :
Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrit le 08 février 2018
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Communautaire le 27 février 2020
Approbation du PLU par délibération du Conseil Communautaire le 11 mars 2021
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire le 11 mars 2021

Révisions et modifications :
- ....
- ....

Référence : 45024

REALITES
Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Flosse
42300 Roanne
Tél. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

LEGENDE Zonage :

- : Limite de zone
- UAa : Zone urbaine correspondant au coeur médiéval d'Ambert
- UAb : Zone urbaine correspondant à la ville néoclassique d'Ambert aux avenues d'accès au centre de la ville
- UB : Zone urbaine correspondant aux premières extensions de l'urbanisation
- UC : Zone urbaine dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée
- UD : Zone urbaine agglomérée correspondant aux centres-bourgs historiques ou aux principaux hameaux
- UH : Zone urbaine correspondant aux hameaux
- UI : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UEc : Zone urbaine à vocation principale d'équipements et de services
- UIa : Zone urbaine autorisant les activités de toutes natures
- UIb : Zones urbaines autorisant les activités industrielles susceptibles d'engendrer des nuisances
- UIc : Zone urbaine autorisant les activités tertiaires (bureaux, commerces) et les constructions d'intérêt général
- UId : Zone urbaine autorisant les activités commerciales
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UX : Zone urbaine à vocation de gestion des déchets et de production d'énergies renouvelables
- UY : Zone urbaine liée à l'aérodrome
- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat
- 1AUa : Zone à urbaniser opérationnelle à vocations principales d'habitat et de tourisme/loisirs
- 2AU : Zone à urbaniser opérationnelle, à moyen terme, à vocation principale d'habitat
- AUi : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation d'activités
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole non constructible pour enjeux paysagers
- An : Zone agricole non constructible en secteur Natura 2000
- N : Zone naturelle
- Nn : Zone naturelle en secteur Natura 2000
- NF : Zone naturelle à vocation d'activité forestière
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NLa : Zone naturelle à vocation touristique (STECAL)
- NLc : Zone naturelle à vocation de loisirs, de tourisme et sociale (STECAL)

LEGENDE Prescriptions :

- : Servitudes d'utilité publique (ZPPAUP et Captage) se reporter aux pièces n°5a et 5b du PLU
- : Parcs et jardins à protéger (ZPPAUP) *au titre de l'article L151-19° du Code de l'urbanisme*
- : Parcs et jardins à préserver *au titre de l'article L151-19° du Code de l'urbanisme*
- : Arbre remarquable à protéger *au titre de l'article L151-19° du Code de l'urbanisme*
- : Petit patrimoine à préserver *au titre de l'article L151-19° du Code de l'urbanisme*
- : Emplacement réservé
- : Linéaire commerciale à protéger *au titre de l'article L151-16° du Code de l'urbanisme*
- : Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- : Modes actifs à préserver *au titre de l'article L151-38° du Code de l'urbanisme*
- : Marge de recul vis-à-vis des voies
- : Interdiction des accès
- : Bâtiments pouvant changer de destination
- : Secteur soumis à risque d'inondation *au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme*
- : Exclusion protection de plans d'eau de faible importance *au titre de l'article L122-17° du Code de l'urbanisme*

LEGENDE Continuités écologiques à protéger :
au titre des articles L113-29 et R151-43 (4°) du Code de l'urbanisme

Sous trame humide
- : Secteur de cours d'eau à forte biodiversité
- : Secteur de cours d'eau
- : Secteur de prairie humide
- : Secteur de mare
- : Secteur de retenue

Sous trame boisée
- : Secteur de forêt présumée ancienne

Sous trame ouverte
- : Secteur de prairie
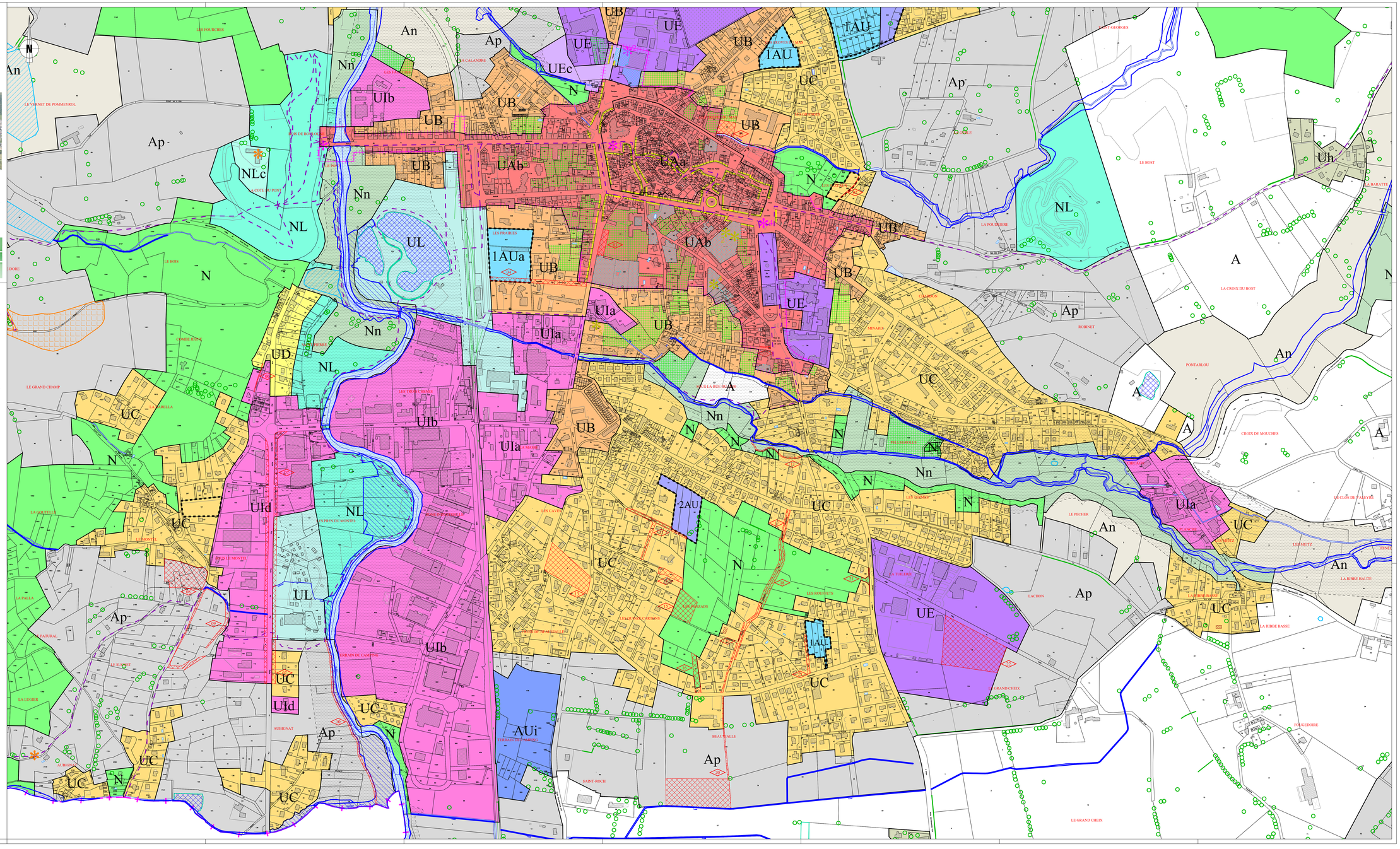
Sous trame bocagère
- : Secteur de haie
- : Secteur d'arbre isolé